

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 février 2021 à 17 h, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **21-02-158 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 février 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mandat / Services professionnels juridiques / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Méthode de calcul du partage de la ristourne de la SQ
3. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

### **21-02-159 Mandat / Services professionnels juridiques / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Méthode de calcul du partage de la ristourne de la SQ**

CONSIDÉRANT la résolution 21-02-03-04 adoptée lors d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) tenue le 3 février 2021 ayant pour effet de modifier la méthode de calcul du partage de la ristourne de la Sûreté du Québec (SQ) avec une prise d'effet immédiate;

CONSIDÉRANT que cette résolution s'applique à partir des remboursements qui seront reçus par la MRC autour du mois de mars 2021;

CONSIDÉRANT que cette méthode aura pour effet d'imposer un remboursement des sommes déjà budgétées et dépensées par certaines villes et municipalités en novembre 2019 pour l'exercice financier 2020 et en novembre 2020 pour l'exercice financier en cours;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire constitue une injustice qui crée un préjudice grave en ce qu'elle modifie de façon rétroactive la méthode de calcul du partage de la ristourne de la SQ alors que la Ville et les autres municipalités membres de la MRC ont préparé leur budget 2020 et 2021 en tenant compte de la ristourne anticipée calculée à partir d'une méthode qui est en place depuis au moins 2006;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Bélanger Sauvé soit mandatée afin d'entreprendre à l'encontre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges une procédure judiciaire en vue de faire annuler la résolution 21-02-03-04 adoptée par son conseil;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'aux 22 maires et mairesses des autres villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-02-160 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 17 h 04 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, greffier, OMA  
Greffier